

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'aéroport d'Arcachon mise sur aerops pour le paiement sans espèces des redevances aéroportuaires

L'aéroport de La Teste-de-Buch, près d'Arcachon (OACI : LFCH), vient de faire évoluer son système de facturation de toutes les redevances vers le paiement mobile et sans espèces via l'application aerops. À partir du 1er avril 2023, les pilotes, les exploitants de flottes et les fournisseurs de charters d'affaires pourront régler toutes les redevances par paiement numérique via aerops. Le processus de facturation de l'aéroport d'Arcachon totalement numérique permet de réduire considérablement les temps de traitement pour davantage de trafic aérien. Des décomptes rapides et corrects ainsi que des données d'avion validées et déjà enregistrées dans le système sont d'autres avantages du système de paiement mobile.

Arcachon, (01.03.2023) : La Teste-de-Buch est un autre exploitant d'aéroport de renom en France qui numérise désormais ses processus de paiement avec aerops, le système de paiement le plus utilisé en Europe. À partir du 1er avril 2023, les pilotes pourront utiliser l'application aerops pour payer toutes les redevances de vol à l'aéroport d'Arcachon sans argent liquide et par facture électronique. Ils seront ainsi prêts à redécoller dans les plus brefs délais après l'atterrissage.

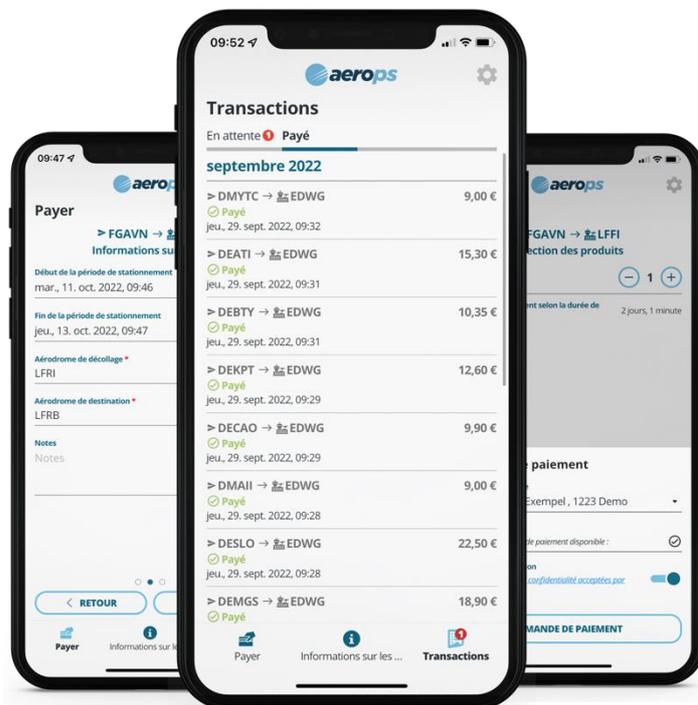
« Le paiement sans espèces par le biais d'une application est devenu un standard reconnu que nous sommes l'un des premiers aéroports en France à proposer à nos clients avec l'application aerops. L'intégration simple du système de paiement dans nos systèmes aéroportuaires nous permet non seulement d'économiser des coûts et des efforts considérables, mais aussi de fournir nos services de manière encore plus rapide, plus confortable et plus efficace », explique (citation de l'auteur, responsable de l'exploitation de l'aéroport) la décision d'introduire le système de paiement numérique.

Une meilleure qualité et des processus plus rapides

aerops calcule automatiquement toutes les redevances d'atterrissage sur la base des émissions sonores et des dispositions légales. L'application calcule également les redevances correctes dues pour l'atterrissage, le stationnement, les émissions de NOx ainsi que l'utilisation du PAX et du GAT. Grâce à la base de données mondiale intégrée et validée des avions, le système garantit une facturation correcte, de sorte que les recalculs et les demandes de remboursement chronophages appartiennent au passé. Ainsi, à l'avenir, davantage de trafic aérien pourra être traité avec une qualité encore meilleure à l'aéroport de La Teste-de-Buch - et ce, tout en allégeant considérablement le travail des collaborateurs sur place.

Une facturation simple également pour les exploitants de flottes

L'aéroport d'Arcachon proposera également à l'avenir aux fournisseurs de charters d'affaires, aux FBO et aux exploitants de flottes tels que les écoles de pilotage un décompte numérique simple et flexible des redevances. Ces derniers peuvent créer dans l'application un Fleet Account pour leur flotte d'avions, que le système aéroportuaire aerops reconnaît de manière autonome. Comme pour un compte client, les frais encourus sont alors attribués soit automatiquement, soit seulement après autorisation du propriétaire de l'avion, qui reçoit alors une facture électronique par opération et par avion. Toutes les transactions peuvent être gérées de manière simple et transparente dans l'aerops Fleet Account grâce à l'interface utilisateur intuitive de l'application et peuvent être utilisées pour des refacturations dans d'autres systèmes.



Légende : À partir du 1er avril 2023, l'aéroport d'Arcachon proposera aux pilotes, aux exploitants de flottes et aux fournisseurs de charters d'affaires l'application de paiement aerops, la plus utilisée en Europe, pour une facturation simple et rapide des taxes et redevances.

À propos d'aerops

Fondée en 2018 à Dresde, la société aeroPS GmbH est, avec aerops, l'un des principaux fournisseurs de solutions de paiement numérique dans le secteur du transport aérien européen. En Allemagne, plus de la moitié des pilotes enregistrés utilisent déjà l'application de paiement mobile aerops.pilot et plus de 75% des aéroports de petite et moyenne taille utilisent le logiciel de facturation intelligent aerops.ground pour le paiement numérique et la facturation des redevances et des services au sol.

À propos de l'aéroport d'Arcachon